



Entraînements libres sur circuit

Le 13 mars 2010

le **Club des Amateurs d'anciennes Renault**
vous propose de découvrir le
circuit des Ecuyers



Quelques indications sur ce circuit.

Le Circuit des Ecuyers, situé à 85 km de Paris Est entre Château-Thierry et Reims dans un cadre exceptionnel de 55 hectares. La piste longue de 3.5 km présente une largeur de 10 m., élargie à 12 m. dans les virages. Larges dégagements en herbe avant les bacs à graviers et pneumatiques permettent d'assurer une sécurité maximale.

Bulletin d'inscription

(Equipage = 1 auto / 2 pers.)

Nom : Prénom : N° d'adhérent :

Adresse :

Code postal : Ville : Téléphone : Portable :

Adresse mail :

Véhicule engagé :

Marque : Type : Immatriculation :

Samedi 13 mars **inscription avant le 1er février 2010,**

Equipage CAR 88 € =

Equipage Extérieur 108 € =

Inscription du 1 au 28 février 2010

Equipage CAR 98 € =

Equipage Extérieur 118 € =

Plateau repas / pers. 15 € x nbre =

Total =€

Joindre à votre règlement par chèque à l'ordre du CAR IdF une **enveloppe timbrée, libellée à votre adresse** pour confirmation.

Envoyer le tout à :

Attention ! places limitées

ATTENTION !

- Prendre connaissance du règlement complet de cette manifestation.

- Joindre photocopies carte grise et attestation assurance

- Pour accéder au circuit, il vous sera demandé de présenter votre permis de conduire

- Tout dossier incomplet sera expressément retourné

**CAR ILE DE FRANCE
" Entraînement libre "
14, avenue Galilée
92350 LE PLESSIS ROBINSON**

Signature impérative au dos

Entraînement libre - 13 mars 2010

REGLEMENT

23 novembre 09

Art. 1 Organismes

L'entraînement sur le circuit des Ecuyers est une manifestation organisée par le Club des Amateurs d'anciennes Renault - 14 av. Gallée 92350 - LE PLESSIS ROBINSON.

Art. 2 Véhicules admis

La manifestation est ouverte aux possesseurs de voitures Alpine Renault, Renault et dérivées, monoplaces ainsi qu'aux véhicules sportifs d'autres marques (Porsche, Ferrari, Lamborghini, Jaguar, Lotus etc...).

Tous les véhicules devront être normalement immatriculés, assurés et en règle avec le contrôle technique. Il relève de la responsabilité de chaque engagé de s'assurer que son véhicule est en état de participer à ce type de manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout véhicule qu'ils jugeraient dangereux ou contraire à l'esprit de la manifestation.

Les pneus "slick" devront être en bon état. Les pneus "racing" mixte ou pluie sont tolérés. En l'absence d'un système de re-aspiration des vapeurs d'huile, les dispositifs de mise à l'air libre des carters devront être munis d'un récipient de récupération d'un volume suffisant (1 litre minimum).

Les jauges à huile des moteurs 1600cm3 Renault devront être maintenues bloquées par un système à ressort.

Tout changement de véhicule devra être signifié par écrit.

Art. 3 Inscription

Les inscriptions ouvertes à parution du présent règlement prennent fin **le 28 février 2010** (cachet de la poste faisant foi).

Les inscriptions sont payables par chèques (tirés sur une banque française), à l'ordre du CAR IdF. Les étrangers peuvent également régler de banque à banque, frais bancaires à leur charge. (demander codes IBAN et BIC au contact@anciennesrenault.com)

Les chèques seront mis à l'encaissement à partir du 1^{er} février 2010.

Modalité d'annulation

Toute annulation d'inscription devra être signifiée par écrit (cachet de la poste faisant foi) et dans les conditions suivantes :

- Avant la date du 31/12/2009 : remboursement de la totalité des droits.
- Entre le 01/01 et le 15/02/2010 : remboursement de la totalité des droits minorés de 50%.
- Après le 15/02/2010 : remboursement à la discrétion des organisateurs sur justification .

Art. 4 Obligations générales

Sur le circuit. Ne seront admis à participer à l'entraînement à vitesse libre que les véhicules présentant un bon état général de fonctionnement, conforme aux normes constructeur et homologués par le code de la route et ne dépassant pas en niveau sonore 95 dbA;

Toute transformation rendant le véhicule non conforme, et qui serait la cause d'un accident, engagerait l'entière responsabilité de son utilisateur.

Le port du casque et des ceintures de sécurité est obligatoire et les vitres latérales fermées. Deux personnes au maximum sont autorisées par voiture sur le circuit. La présence d'un enfant de moins de 10 ans dans le véhicule est interdite. La piste sera ouverte de 9h. à 12h.30 et 13h.30 à 17h.30.

Séries de 30 véhicules maximum sur le circuit; En aucun cas la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée.

Seule la personne désignée comme conducteur dans le bulletin d'inscription sera autorisée à l'entraînement libre.

Chaque conducteur doit assister au briefing et se conformer aux ordres du directeur de piste.

L'accès des chiens est formellement interdit à l'intérieur de l'enceinte du circuit. Les personnes présentes devront veiller à la propreté des lieux.

Le participant s'engage à renoncer à exercer toute action en responsabilité à l'encontre du propriétaire du circuit ainsi que vers le CAR Ile de France, en cas d'accident survenu lors de la location du circuit, que ces accidents soient liés à l'utilisation effective de la piste ou qu'ils en soient indépendants.

Art. 5 Assurance

Tous véhicules et matériels devront être couverts en responsabilité civile et circulation par une police d'assurance en cours de validité. La responsabilité du CAR IdF ne saurait être engagée en aucune sorte pour les dommages que vous pourriez causer à autrui ni pour ceux que vous pourriez subir.

Le participant devra joindre impérativement des photocopies de sa police d'assurance et de sa carte grise (contrôle technique à jour) avec son bulletin d'inscription signé.

Les conducteurs devront s'assurer de la validité de leur **permis de conduire**, ils devront présenter celui-ci à l'enregistrement.

Art. 6 Réclamations

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié et de la courtoisie, chaque participant s'engage à adhérer au présent règlement et accepte donc de se conformer aux décisions des organisateurs.

Art. 7 Publicité et communication

Les participants acceptent à être photographiés, filmés et à avoir leur voix enregistrée par le CAR ou toute autre société autorisée dans le cadre de cet événement. Ils acceptent également à titre gratuit à l'exploitation de leur image, de celle de leur véhicule et de leur voix par le CAR sur tous supports papier, graphique, vidéo, numérique...etc et ce sans limitation de durée.

Art. 8 Consignes générales

Outre le respect impératif du règlement, il est demandé de faire preuve de courtoisie, d'esprit sportif et de ne pas dépasser ses moyens, ni ceux de son véhicule. Aucun classement des participants ne sera effectué.

Le participant décharge les organisateurs pour toutes dégradations, incidents et accidents pouvant survenir sur la piste (rails de sécurité notamment), ses abords ainsi qu'au niveau des infrastructures. En cas de détérioration des infrastructures ou du matériel, les frais de réparation engendrés seront supportés par le participant.

Les participants encourent une responsabilité civile personnelle du fait de la mise en circulation de véhicules terrestres à moteur (loi du 27.02.58 et textes subséquents).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol des objets déposés dans l'enceinte ou dans des voitures, ou d'accident, le bulletin d'inscription signé servant de décharge vis à vis des organisateurs.

Art. 9 Sécurité piste

La sécurité sur le circuit sera assurée par des commissaires de piste et des secouristes.

Un véhicule d'intervention rapide est prévu.

Vous êtes tenu de lire et de respecter ce règlement. Nous vous remettrons à l'accueil, un petit rappel sur la couleur des drapeaux utilisés sur piste.

Nous vous rappelons que nous sommes là, pour passer une agréable journée, ne pas casser de voiture, de respecter les commissaires, les organisateurs et l'ensemble des participants.

Merci de confirmer les éléments ci-dessous

	OUI	NON
Je possède mon permis de conduire, il est valide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je possède le certificat de propriété du véhicule (CG)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je possède une police d'assurance en cours de validité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je suis en règle avec le contrôle technique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je déclare avoir lu et approuvé le règlement, recommandations et clauses d'exclusion, je m'engage à les respecter, ce bulletin d'inscription servant de décharge vis à vis de l'organisation et certifie exactes les informations données.

Lu et approuvé le
Signature